



# Le Code de la Route

. C'est l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'utilisation des voies publiques (trottoir, chaussées, autoroutes, etc.) par les piétons, cyclistes, utilisateurs a deux roues à moteur, etc. il désigne la réglementation, et règles de civismes de savoir-vivre. Le non-respect des dispositions du code de la route expose le contrevenant à des sanctions de divers niveaux selon la gravité de l'infraction, allant du rappel à l'ordre, à l'amende ou à la peine de prison.

2. Le code de la route : est le recueil écrit, ou numérisé de toute la réglementation qui concerne la circulation sur les routes et les chaussées, par tous les usagers qui les empruntent, qu'ils soient

**A très bientôt pour le  
document complet**